CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 jan B. DUPUY.

## A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.
15 fév

## A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, laces et meubles qui y sont.
Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse, No. 59
12 avril

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE, encoig. Bourbon et Douane.
10 avril

*Pour cause d'absence.*
A LOUER OU A VENDRE—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

## A LOUER.

Deux MAISONS situées sur le chemin à coulisses, convenable pour une grande famille, 2 jardins joignant chacune des dites bâtisses. Les conditions seront modérées, s'adresser à Ve. KOKERNOT & FILS, encoig. des rues St. Louis, No. 65.
19 avril —6

## MADAME ZIMMER,

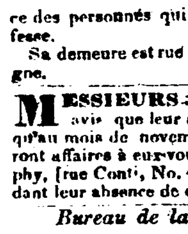

Professeur de Piano et de Harpe, déjà connue dans cette ville, a l'honneur d'informer le public qu'elle a repris le cours de ses leçons qu'elle avait suspendues momentanément, par suite des malheurs qu'elle a éprouvé. Elle ose se flatter que la méthode qu'elle suit, aussi bien que son zèle et son exactitude, lui mériteront la confiance des personnes qui désirent cultiver l'art qu'elle professe.

Sa demeure est rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. 29 avril—10

MESSIEURS J. P. & R. DOLBEAR donnent avis que leur académie d'écriture sera fermée jusqu'au mois de novembre. Toutes les personnes qui auront affaires à eux voudront bien s'adresser à Diego Murphy, [rue Conti, No. 44] qui agira en qualité d'agent pendant leur absence de cette cité. 26 avril

*Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.*

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport a la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges qui pourraient résulter de leur souscription.
Nouvelle-Orléans, 23 mars 1834.
Par ordre de la Direction, E. BARAU, secrétaire.
24 mars—3m

*Compagnie d'Assurance Commerciale.*

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No. 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.
WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.
27 mars

## AVIS.

ATTENDU que Martin Bache s'est adressé à moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.

En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur, George Eustis, Séct. d'Etat
10 av—30

A VENDRE en débarquement du navire Ballochan, de Bordeaux :—60 barriques vin rouge St-Estèphe ; 134 caisses ditto Medoc et Margaux, 266 do. do. Medoc, St-Julien et Medoc, d'importations précédentes : 70 paniers vin de Champagne, 1re. qualité ; 20 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Nuits ; 3 barils vin Malaga, vieux ; 1 caisses liqueurs Martinique ; 4 pipes Genièvre de Hollande, 1re. qualité ; 3 do. Eau de vie ; 20 balles Indiennes françaises ; 50 ditto coton écru de 28 p. de large ; 30 do. do. 37 do. ; 1 caisse do. blanc, 45 do ; 1 ditto Cambrick ; 3 ditto robes et collerettes brodées en mousseline suisse ; 100 balles couvertures françaises 3 points ; 2 ditto ditto 12 do ; 100 caisses sel raffiné en pains.
7 avril THEODORE NICOLET & Co.

TEINTURERIE—Atelier de Teinturerie, bien situé et très bien achalandé, à vendre avec ses chaudières, presse, cylindre, metiers, ustensiles et accessoires. On vendra également un magasin de marchandises sèches, s'adresser au bureau du rédacteur de l'Abeille.

Le propriétaire de cet établissement est appelé en France au plustôt par des intérêts majeurs de famille, cependant, il resterait de 2 à 3 mois pour enseigner le métier de la teinture à un acquéreur qui, par lui même voudrait l'apprendre, ou le faire apprendre à une personne à laquelle il s'intéresserait. 18 avril—18

LE soussignés offrent à vendre, à leur magasin No. 52, rue Toulouse, les articles suivans, débarquant des navires Isaac Hicks et Congress, de Liverpool, savoir: coutils en coton du goût, mousselines noires imprimées, bas bleus double tissu, do. pour cadet et fillettes, velvetines bleus et noires, do. couleurs assorties. En magasin, guinghams, mouchoirs assortis, indiennes, toiles à draps, do. d'Irlande, limons, toile à voile &c.
1 mai KENNEDY, DUREL & Co.

## ESCARPINS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de très beaux escarpins en peaux de veau et en maroquin, et aussi de très beaux brodequins, qu'il offre en vente en gros et en détail à bon marché. AYER,
Rue de la Vieille Levée No. 60, près des magasins bleus. 1 mai

LE soussigné offre à vendre un Lot de Terre situé rue Dauphine, entre St. Louis et Toulouse, mesurant 15 pieds de face, sur 120 de profondeur, et les bâtisses qui s'y trouvent, toutes en bon état. Conditions, le tiers comptant, et le reste à trente mois de terme, en 5 billets, avec endosseur et hypothèque, à satisfaction du vendeur.

Si d'ici au 8, la propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera criée à la Bourse, le 10 de ce mois.
5 mai—6 LARUE Fils.

A VENDRE—En débarquement de l'Adolphe Fanny, de Bordeaux : Vin en caisse, Liqueurs assorties en caisses, Anisette surfine, Noisettes, Lentilles, Fausses queues, Chapeaux de paille garnis et Bonnets de tulle brodés pour dame et enfant. MEDELICH THOMAS,
6 mai—3 rue Jefferson, No. 11.

AVIS—Le dépôt de RUM, de M. Jh. Martin, de la paroisse Assomption, est rue Royale, No. 107, où il y en aura constamment à vendre au cours.
6 mai—6 F. L. BERNARD.

50 BALLES de Mousse, en magasin et à vendre par
12 av BLANC & BRUGIER

CHAUDIERES FRANCAISES, à vendre par
2 mai J. MAGER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 9 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts les propriétés ci-après décrites, savoir :

1 o. Quatre terrains situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, designés sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 25 janvier 1833, par les nos. 19, 20, 21 et 22, de l'ilet no. 52, bornés par les rues Robin, Religieuses, Lacourse et St. Jean Baptiste, et mesurant en mesure américaine, comme suit, savoir: Les lots nos. 19, 20 et 21, ont chacun 19 pieds 5 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds entre les lignes paralelles, et le lot no. 22, ayant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 140 pieds 2 pouces entre les lignes paralelles, ensemble les bâtisse, droits, actions et priviléges y appartenant.

Cette propriété est sujette à une hypothèque, pour le paiement de quatre billet; un daté le 4 mars 1833, pour $1060, payable à 12 mois de date et les trois autres billets datés le 11 février 1833, de la somme de $1146, 66 2-3 cts. chaque et payables à 1, 2 et 3 ans de leur date.

2 o. Une propriétée consistant en trois lots de terre, situés au même faubourg, désignés sur le même plan par les nos. 23, 24, et 25 de l'ilet No. 25, bornés par les rues ci-dessus décrites, et les 2 premiers lots ont chacun, (mesure américaine) 29 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes paralelles, et le lot no. 13 à 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses, droits, actions et priviléges y appartenant.

Cette propriétée est sujette à une hypothèque pour 3 billets de $910 chaque, datés du 11 février 1833, et payables à 1, 2, et 3 ans de date.

3 o. Cinq lots de terre, appartenant indivis au défunt et William Henry Chase, situés au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet, borné par les rues du marché, St. Jean Baptiste, Jacob et Pacaniers; les dits tenans sont contigus, et mésurent (mesure anglaise) chacun, 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste Pacaniers, et s'étendent en profondeur, entre lignes paralelles, de 159 pieds 9 pouces, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et priviléges y appartenant ; cette propriétée sera vendue conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. pub.

Cette propriétée est sujette à une hypothèque, pour le paiement de trois billets, de la somme de $1383 1-3 chaque en date du 15 avril, 1833, et payables à un, deux, et trois ans.

4 o. Un lot de terre, appartenant en indivis, au défunt et au dit W. H. Chase, situé au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le numéro 4 de l'ilet numéro 3, ayant (mesure anglaise) 47 pieds 11 1-2 pouces de face au Marché, entre les rues St. Jacques et du Marché, et s'étendant en profondeur, entre lignes paralelles, de 95 pieds 11 pouces, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et priviléges y appartenant.

Cette propriétée est sujette à une hypothèque pour le paiement de $1665, en billets, un de la somme de $540 et l'autre de la somme de $1125, tous deux datés du 5 avril 1833, et payables le premier à un an, et le dernier à deux ans de leur date, et $1170 de l'obligation que le défunt et William Henry Chase prirent conjointement de payer à la décharge d'Alexandre Baron, à l'époque de leur échéance, les deux billets de ce dernier, de la somme de $585 chaque.

Les dites propriétées seront vendues à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant un intérêt de 6 pour cent par an du jour de l'adjudication avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs prendront la reversion des hypothèques, risques et responsabilités ci-dessus mentionnés.
Par ordre de la cour, W C DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Reber, les esclaves ci-après décrite, savoir :

Lucinda, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux enfans, Mississippi âgée d'environ 6 ans et James âgé d'environ 3 ans et 6 mois, ce dernier est sujet à l'epelepsie.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
23 av W F C DUPLESSIS, rég

Elisha Crocker vs. H N Bozeman.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire. J'exposerai en vente le 8 de Juin prochain, à midi à la Bourse de Lafayette dans le dit faubourg la propriété suivante savoir : La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson désignés sous le titre no. 1 et 2; le no. 1 a 243 pieds 4 pouces sur la rue des Naiades et, s'étend à la profondeur au lot no. 8 borné en haut par les terres de Mme. veuve Livaudais et au bas par le lot no. 2. Le lot no. 2 faisant l'encoignure des rues Naiades et Jackson, a 300 pieds de face sur la première rue et 275 sur la seconde, il est borné sur le troisième coté par le lot no. 7 et sur le quatrième par le lot no. 1.

2 o. La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le derrière du même faubourg désigné sous le titre de no. 19 et 22; le no. 19 faisant l'encoignure des rues Jackson et Cows mesure 300 pieds de face sur la première rue et s'etend jusqu'aux terres maintenant appartenant à Louis Foucher. Le lot no. 22 qui avoisine le premier lot mesure 300 pieds de face sur la rue Jackson et s'étend en profondeur jusqu'aux terres de Louis Foucher, avec toutes les bâtisses et les améliorations faites sur le dit lot et aussi un nègre mâle nommé Harry âgé d'environ 35 ans. Saisie dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Paroisse Jefferson, 5 mai 1834.
8 mai, J. CHARBONNET, Shériff.

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de trois ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir : 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 19 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir; 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huîtres.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.
8 mai G. LEONARD, juge

TRUFES PURES, de Colin en boite et demi boite, raisins de malaga à l'eau de vie, excellente anisette de hollande, sardines de Colin et de Guilloux, arrivant par le Salem du Hâvre, à vendre chez: J. E. LOREILHE.
8 mai. Encoignure Bourbon et Douane.

## VENTES PAR LE MARSHAL.

James Anderson, Mathew Ator, A. Brumley, E. Cross, W. Darr vs. un lot de coton.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 8 mai 1834, à 5 heures P. M. à la Nouvelle Presse à Coton, connu sous le nom de Presse à Coton de la Nouvelle-Levée, situé rue de la Nouvelle-Levée, encoignure Roffignac, trente cinq balles de coton marquées S. W. Swoap, saisis dans ces affaires.
Conditions : Comptant.
26 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Peter Finny vs. Francis McMorrow.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi 7 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, 2 miroirs, 1 douz. chaises, 5 caisses de Vin une demie boite tabac, huile à lampe et vin de Porto, saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
26 avril B. BEAUREGARD, marshal.

M F Laurence Laclotte vs. Henry Fruxen.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 7 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.
26 avril B. BEAUREGARD, marshal

J. Lartigue vs. capitaine St. Martin, et la goëlette Blooming Youth, P. Dupuis vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goëlette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.
Conditions : Comptant.
15 avril B. BEAUREGARD, marshal

D. Esther vs. M'Clatt.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 14 mai, à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé. No. 35, 3 carabines, saisies dans cette affaire.
Conditions : Comptant.
3 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 14 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 150 morceaux de fer fondu, pour le fond des fourneaux de steamboats, saisis dans l'affaire de Eddy Stinson. Conditions : Conditions :
3 mai B. BEAUREGARD, marshal.

Pierre Dumas vs. Marcel Dupart.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Coné No. 35, 25 paires de souliers, saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
6 mai B BEAUREGARD, marshal

PIERRES—900 yards pierres à pavées, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
8 mai 117, rue Royale.

## CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS!

VOUS monterez à cheval, Dimanche prochain, 11 du courant, en uniforme d'été, et vous viendrez former l'Escadron à cinq heures du matin, au lieu ordinaire du rassemblement.
Par ordre du commandant, H C CAMMACK, adjt.
8 mai

## LANCIERS D'ORLEANS,

LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 11 du courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira sur la place St. Antoine, rue d'Orléans, derrière la Cathédrale, équippement complet, tenue d'été.
Par ordre de l'officier commandant.
MONDELLY, maréchal des logis chef

Les membres composant la compagnie sont ordonnés de se trouver vendredi prochain, le 9, à 7 heures du soir, à la galerie du Conseil de ville. 6 mai

## JEUNE GARDE-A-CHEVAL,

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche, 11 du courant, à 5 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, au domicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue, pantalon blanc, bandes amaranthes.
Par ordre du capitaine.
8 mai M. MEILLEUR, maréchal des logis chef

## GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 11 courant; conformément aux ordres généraux. L'appel se fera à 5 heures précises du matin, équipement complet, veste bleue et pantalon blanc
Par ordre du capitaine, G. CRUZAT, sergent major

P. S. Les membres sont requis d'être ponctuels au rendez-vous, attendu qu'il sera, après la revue, question de choses importantes pour le bien du corps. 6 mai

## VOLTIGEURS, ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 11 mai courant, à 5 heures du matin, pour aller exécuter les manœuvres commandées par le Brigadier Général, qui auront lieu derrière la maison de Clark, chemin du Bayou, en pantalon blanc, veste bleue et ponpon. Le lieu du rendez-vous sur la place d'arme.
Par ordre du capitaine, LACOSTE, sergent major.
6 mai

## ATTENTION TIRAILLEURS !

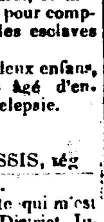

La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain 11 du courant, pour une revue d'ordonnance, le rendez-vous est chez le capitaine à 5 1-2 heures précises du matin. Quelque soit la quantité de monde la compagnie partira à 6 heures.
Par ordre du capitaine, F LALOUETTE, Sergt-maj
6 mai

## CAZADORES DE ORLEANS.

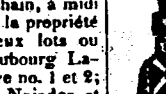

La compañia tomará las armas, el domingo proximo, 11 del corriente, á las 5, en punto de la mañana, con uniforme: casaca azul pantalon blanco y morrion con ponpon.
Del orden del Capitan.
8 mai. J. M. BUSTAMANT.

*Grenadiers—Attention!!!*

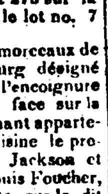

D'après les ordres du capitaine, la compagnie prendra les armes dimanche prochain, 11 du courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme et bonne tenue, pantalon blanc et veste bleue.
Par ordre du capitaine. E. DUPERAIN. Sergent-Major.
N. B. Les membres qui n'auront pas de sac à dos viendront en prendre chez le capitaine. 8 mai.

LES soussignes ont ce jour forme une société pour le commerce en général sous la raison de E. J. FORSTALL & CO,
E. J. Forstall et Placide Forstall sont les associés résidens, et Lizardi Hermanos en commandite.
LIZARDI HERMANOS,
E. J. FORSTALL,
PLACIDE FORSTALL.
2 mai—6

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de *Felix J. Forstall & Frère.*
FELIX J. FORSTALL.
L. EDWARD FORSTALL.
2 mai—6

AVIS—La société existant en cette ville sous la raison de Gordon, Forstall & Co., expirant ce jour par limite, se trouve dissoute. Les affaires de la société seront liquidées par Edm. J. Forstall et Placide Forstall, dûment autorisés à cet effet.
ALEX. GORDON,
EDM. J. FORSTALL.
PLACIDE FORSTALL.
2 mai—6

AVIS—La société de *Forstall & Co.*, expirant ce jour par limite, les affaires de la société seront liquidées par Felix John Forstall, dûment autorisé à cet effet sous le nom de la société.
GORDON, FORSTALL & Co.
FELIX J. FORSTALL.
2 mai—6

LE soussigné partant pour France, déclare ne rien devoir par compte, ceux qui lui doivent sont priés de payer le plustôt entre les mains de M. L. A. Garidel, qui reste chargé de sa procuration pendant son absence.
5 mai—3 A. BELI

## A LOUER PRESENTEMENT.

L'ETAGE 1ère. de la belle MAISON reparée à neuf, située encoignure de la rue St. Philippe et de la Levée, près le marché aux légumes, composé de 6 grandes appartements; deux grands cabinets, galerie vitrée, une cour spacieuse briquetée, cuisine, cave et quatre chambres à domestiques.

La distribution des appartements est telle que cela peut convenir à deux familles.

Egalement à louer au rez-de-chaussée et face à la Levée, un vaste magasin qui est reparé à neuf. S'adresser à Pre. BLANCHARD, rue Bienville, No. 56
5 mai—7

## A LOUER.

Une belle PROPRIETE située à l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, sur laquelle est un vaste maison à galerie tournante, composé de 5 grands appartemens dont deux sont au-dessus des autres, grande cave, cuisine en briques de 4 chambres, écurie, remise pour voiture ou cabriolet &c. Cette propriété a un grand jardin avec des arbres fruitiers en rapport et parterre devant la maison, Il y a porte cochère et porte d'entrée devant le parterre. Le tout est entourée en planches. Cette propriété ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. S'adresser pour le prix et les conditions à J. B. Laporte, rue de l'Hopital, ou chez Jph. LECARPENTIER.
5 mai—4,2ps

*Bureau de la Compagnie des Architectes,*
Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le 1er. juin 1834, le 6ème dixième sur le montant de leurs actions respectives. Par ordre de la direction.
2 mai SOMMEREAU, sect.

LES soussignés ont reçu par la goëlette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre,
3 surrons Indigo de Guatimala,
15 tonneaux Bois de Campêche.
8 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

2 000 DOUBLONS à vendre par
7 mai J. MAGER.

SEL—1500 sacs sel commun, à vendre par HARRISON BROWN & CO,
8 mai 117, rue Royale.

FERBLANC—30 caisses ferblanc, 12 barques. Porter, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
8 mai 117, rue Royale.

## DOUBLONS ESPAGNOLES,

MEXICAINS & Colombiens, à vendre par VICTOR DE LA COVA & FRERE, rue St. Louis, No. 53
3 mai

## AVIS DE SOCIETE.

LE soussigné ayant pris son fils, James B. Walton, en société, les affaires seront conduites, à dater de ce jour, sous la raison de M. Walton et fils, dans l'ancien établissement, rue de la Douane, Nos. 12 et 14.
Nlle-Orléans, 1er mai 1834.
2 mai M. WALTON.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre :
35 barriques Vin de Grave rouge;
152 do. do. rouge Médoc; 38 do do ordinaire;
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anizette;
112 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère. qualité;
40 do. Vin blanc Sauterne;
[illegible] barriques Vin rouge Margaux supérieur;
[illegible] caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.
22 avril J. B. & F. LABATUT.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, Mardi 20 courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett, les esclaves suivant appartenant à feu Madame [illegible], savoir :

NORBERT, garçon, âgé d'environ 23 ans, bon nègre de chambre, cocher, et serviteur de maison.

HECTOR, nègre africain d'environ 50 ans, nègre de charge, jardinier.

MARIE ANNE, négresse d'environ 40 ans, avec son enfant Lalotte âgé de 6 ans, excellente cuisinière, laveuse, repasseuse et domestique de maison.

CATICHE, créole, mulâtresse, d'environ 26 ans avec ses deux enfants, Irène de 8 ans et Matilde de 4 ans,—Cette esclave est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et plisseuse et domestique de maison. Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Condition : Un tier argent comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi :—Une Plantation, située à la terre au bœufs dans la paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, mesurant deux acres de front plus ou moins sur les deux côtés du Bayou aux bœufs et de 40 arpens de profondeur, il y a sur cette terre une maison, cuisine, magasin, &c.

Cette plantation est bornée en haut par la propriété de M. Caurel et en bas par la plantation de M. Gatie.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, avec billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, N P aux frais de l'acquéreur. 6 mai—6,3ps

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 9 courant, à 10 heures A. M., à la demeure de Wm. Tufts, No. 150, rue du Canal, son grand ameublement qui est en bon ordre, lequel pourra être examiné avant la vente, consistant en tables à diner et à jouer, tables élégantes avec colonnes en marbre, sophas, side-board, glasses, chaises, tapis, verreries, plate, gobelets, chandeliers plaqués, porte piqueurs, &c. Aussi, divers ustenciles de cuisine. On vendra immédiatement après, quatre Esclaves, savoir : un garçon de 20 ans, excellent domestique de table; une femme de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, tous garantis. De plus, une femme de 50 ans, cuisinière; un négrillon de 12 ans, ces derniers ne sont garantis que des titres. 6 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le vendredi 9 courant, à midi, à la Bourse Hewlett :

1 o Cinq TERRAINS situés au faubourg Montégut, à proximité de la Presse, dans l'ilet compris entre les rues Casa-Calvo, des Grands Hommes, Montégut et Clouet, deux de ces terrains font face à la rue Casa-Calvo sur laquelle ils mesurent chacun 23 pieds 11 pouces 5 lignes sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes, et les trois autres, à la rue des Grands Hommes, sur laquelle ils mesurent aussi chacun 23 pieds 11 pouces 5 lignes sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes.

2 o Et deux autres TERRAINS situés au faubourg Clouet, rue Louisa, entre le chemin public et la rue des Grands Hommes, mesurant chacun, 32 pieds de face, sur 118 pieds 4 pouces de profondeur. Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse et qui seront exhibés lors de la vente.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Octave de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs.
6 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honble. cour de district dans l'affaire de Joseph Flavey vs. ses créanciers. Par ordre du syndic, il sera vendu Jeudi prochain, le 15 courant au magasin No. rue du Canal, entre la rue Chartre et la Levée, à 10 heures a. m.

Le fond et les effets de cet établissement, consistant en bottes, souliers, brodequins et une quantité de cuirs pour semel et a empeigne.

Aussi, tout ce qui y appartient.
Conditions, à la vente. 6 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie, Elizabeth, Engénie Debuys et feu Joseph Adolphe Tricou son époux, savoir :

1 o Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure française, aussi, les édifices qui se trouvent bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant en : une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.

2 o *Charles*, nègre âgé de 14 ans, domestique de maison.

3 o *Héloise*, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant.

4 o *Charlotte*, négresse âgée de 32 ans, cuisinière.

5 o *Lewis*, nègre âgé de 20 ans, cocher.

6 o 20 Actions de la Banque du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, les esclaves Charles, Héloise et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Lewis $368, 88 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comptant Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. T. Ferraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LUNDI, 12 de mai, à 10 heures du matin, au chantier de MM. Salter, Gaillard & Co., vis à vis la ville, il sera vendu tous les agrès et apparaux généralement nécessaires pour la construction des navires et pour un chantier établi en grand. Cette vente étant faite pour régler les affaires de la société sera positive et sans réserve.

Conditions: Pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant, au dessus de $100 et au dessous de $200, 60 jours, au dessus de $200 à 400, 4 mois, et au-dessus de $400, 6, en billets endossés à satisfaction des vendeurs.

Aussi : A la même heure et sur les lieux, le bail du terrain qui sert de chantier et connu comme chantier de Salter, Gaillard & co, avec les bâtisses, cale, sous le hache pour tirer les bateaux ou bâtimens à terre, et tout ce qui en dépend. Le bail expire au 1er. mars 1839 et renferme un terrain de 25 pieds de face au chemin, sur 60 de profondeur, baillé à M. John Hughes, à raison de $75 par an; un autre terrain des mêmes dimensions baillé à M. Jn. Price, pour la même somme jusqu'au 1er. Mars 1839. Le tout sera vendu en bloc, bujet à ces baux.

Conditions : 6 mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur. 29 avril

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu le vendredi, 30 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les 7 Esclave ci-dessous nommés, dépendant de la succession de feu P G Huchet Kernion.
CORA, négresse âgée d'environ 40 ans.
ELIJAH, nègre âgé de 25 ans.
CHARLES, nègre âgé de 25 ans.
GEORGE, nègre âgé de 20 ans.
VALENTIN, nègre âgé de 60 ans.
DINA, négresse âgée de 50 ans.
MELITTE, négresse âgée de 26 ans.

Conditions : payables à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les billets devront être faits en autant de coupons qu'on l'exigera.

Les actes de vente seront passés chez H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 26 avril—10

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 17 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un arpent de Terre face au fleuve, situé à environ cinq milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, rive gauche du fleuve, mesurant 80 arpents de profondeur parallèles, borné dans la partie supérieure par Pierre Peyroux et dans la partie inférieure jusqu'à une profondeur de 120 pieds par M. Jonkins et sur le reste de la profondeur par Hilaire St. Amand, avec les édifices qui y sont construits et qui consistent en deux maisons neuves dont une a un appartement et l'autre trois appartements et deux cabinets, deux cabanes neuves à 5 appartemens et une écurie.

ESCLAVES.

Rose, âgée de 30 ans, parfaite cuisinière, patissière, blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, et une des meilleures marchandes du marché aux légumes.

Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, charretier, bucheur, cocher et propre à tout.

Maddison, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, charretier, bucheur, cocher et propre à tout.

Henry, nègre américain, âgé d'environ 30 ans, charretier et bucheur.

George, nègre américain, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison et cocher.

Abner, nègre américain, âgé d'environ 27 ans.

Bob, nègre américain âgé d'environ 27 ans.

Conditions : L'arpent de terre à 6, 12 et 18 mois, et les esclaves à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le 10 courant, à midi, à la Bourse, un lot de terre situé dans le faubourg St. Marie et Delord, désigné sous le titre de No. 105, sur un plan fait par Richard Delafield en mars 1832, le dit lot mesurant 25 pieds, mesure anglaise, de face sur le débarquement de la Mobile et ayant 123 pieds deux pouces de profondeur sur le lot voisin No. 104 et 114 pieds 11 pouces sur le coté opposé, avec tout ce qui lui appartient.

Conditions : $450 le 27 de Juin prochain, $570 le 26 mars 1835, $570 le 26 mars 1836, et la balance à 4 mois de crédit sur billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de ventes seront passés par F. Grima not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu, Samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :

Le nègre Abraham, âgé d'environ 39 ans, nègre de champ, fort adroit et de bonne volonté pour faire toute espèce d'ouvrage et ayant assez d'intelligence pour satisfaire lité de domestique.

Conditions : comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 8 mai

## VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Dabilly de Bertain.

Addard, âgé de 18 ans, charroneur.

Conditions : Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. 24 avril—10,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1834, les esclaves ci après décrits appartenant aux mineurs Renaud.

AGGY, alias Rénet, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellente marchand de lait.

CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confiance, propre à tout dans un ménage.

LOUISE, âgée de 18 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.

BEN, âgé de 15 ans.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 5 avril

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 9 juin à midi, j'expposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joachin Chaudé, les esclaves ci-après décrits, savoir :
1 o Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
2 o Mary, mulâtresse, âgée de 28 ans.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.
N. B. Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 13 mai, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St.-Philippe, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joachin Chaudé.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
2 mai. W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de Anne Roche.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
5 mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Jean Fosse.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
5 mai W F C DUPLESSIS, rég.

EN débarquement du navire Edouard, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés, ayant droit au drawback : 400 barriques Vin de Marseille, des marques Bergasse, Ponset et autres; 50 demi barrriques do; 50 barils imitation Madère; 600 caisses Vin Muscat; 210 paniers Huile, 200 demi, do. do.; 25 caisses Olives facies; 50 do. cornichons; 50 do. olives; 50 do. Salaisons assorties.
3 mai CARRIERE & BORDUZAT.

Succession de Martin Fierdebras.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. D. Ryon exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
25 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Marie Louise Simon.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par M. Marquez, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
25 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

## INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES; DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

*PENSION DE DEMOISELLES.*

DIRIGEE par Mde. & Mlle. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

| | | |
|---|---|---|
| Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin, | $250 | par an. |
| Do. sans musique ni dessin, | 200 | do. |
| Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin, | 200 | do. |
| Do. sans musique ni dessin, | 150 | do. |
| Externes, musique ou dessin, | 144 | do. |
| Do. sans musique ou dessin, | 84 | do. |
| Elèves n'apprenant que la musique, | 84 | do. |
| Blanchissage [pour les pensionnaires] | 30 | do. |

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. Granet se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. Granet, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et exproviseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

| | | |
|---|---|---|
| Pensionnaires, | $200 | par an. |
| Demi-pensionnaires, | 150 | do. |
| Externes, [y compris les classiques] | 100 | do. |
| Do. [sans les classiques] | 60 | do. |
| Blanchissage [pour les pensionnaires] | 20 | do. |

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

*Conditions communes aux deux Etablissemens.*

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pes. de draps, 2 taies d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars.

RECU de France et à vendre par le soussigné, les fleurs et racines suivantes, on ne peut plus fraiches et de la première qualité.

Fleurs de Guimauve; do. de Violettes; do. de Sureau; do. de Camomille; Racine d'Angélique; do. de Guimauve.
22 avril A. A. PEYCHAUD.

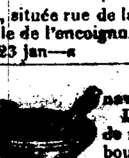

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenos. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur mériteront la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.
23 jan—s P. LANDES pharmacien & Co.

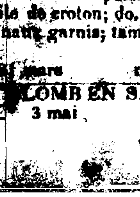

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

Douce-amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes; [illegible]; hydriodate de potasse; do. de [illegible], de morphine; huile de croton; do. euphorbia [illegible]; urinatir garnis; tamis assortis, [illegible] &c.
21 mars [illegible] ORIOL & CO, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

PLOMB EN SAUMON à vendre par
3 mai J. MAGER.

## VENTES PAR LE SHERIF.

Pasch & Bein & J. B. Hullen vs. Daniel Dana.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres de St. Louis, en cette ville, Mercredi, 14 mai prochain, à 1 heure de l'après-midi.

La propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit : Deux certains lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, bornés par les rues de l'Union, Carondelet, Gravier et St. Charles, et désignés par les Nos. 5 et 7, d'après un plan levé par J. Pilié. Cette vente aura lieu aux conditions suivantes : l'acquéreur devant prendre la responsabilité du paiement d'un billet de $2683 1-3 payable le 4 mars 1835, d'un autre billet de $250 payable à la même date, et d'un 3e. billet de la somme de $541 2-3 payable à la même date, et la balance au comptant.
11 avril—3 G. W. MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—*Prosper Foy contre Joseph Magloire, h. c. l.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, mercredi 7 mai prochain, à une heure après-midi, la propriété décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir :

Un morceau de terre situé dans le faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le No. 239 dans le plan original du susdit faubourg, le dit morceau de terrain mesurent 25 pieds de face sur la rue de Craps, entre celles d'Espagne et des Prêtes, près l'encoignure de celle de Craps, sur environ 120 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
3 avril—3 G W MORGAN. shériff.

## $5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez la soussignée, la négresse CAROLINE, âgée de 18 ans, très connu en cette ville. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres son avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. La récompense susdite sera donnée à celui qui la mettra à la geôle ou la ramènera à sa maîtresse.

Cette négresse est connue en ville comme ayant été employée à vendre des baquets par les rues.
3 mai Ve. LACOUR.

## CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Sont partis marrons, dimanche 26 avril courant, les Esclaves suivants, savoir :

ANDREW, mulatre couleur foncée ou grif, taille de 6 pieds, et d'une assez forte corpulence, ayant une difficulté à parler.

JACOB, même couleur à peu près qu'Andrew, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, et bien proportionpé, parlant très-vite, et a des manières assez brusques. Ces esclaves sont partis marrons en même temps. Ils ont été amenés dans cette ville il y a environ trois mois, de la Caroline du sud, par le colonel Suares. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $25 pour chacun, à celui qui les conduira dans quelque lieu de sûreté, de manière à ce que le propriétaire puisse les r'avoir. S'adresser au bureau No. 57, rue du Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi. 28 avril—d

## ESCLAVE-MARRON, $50 DE RECOMPENSE.

LE nègre WILLIAM, âgé d'environ 24 ans, de la taille de 5 pieds 2 pouces, d'une physionomie agréable et de bonne tournure, ne parlant qu'anglais, est parti marron depuis environ 8 jours. Il est excellent cordonnier et sachant bien lire et écrire, pourra chercher à se faire passer pour libre.

Les capitaines de bâtiments et de bâteaux à vapeurs sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave sous peine d'être poursuivis conformément aux termes de la loi. La susdite récompense sera accordée à quiconque arrêtera le dit nègre et le délivrera dans une des prisons de l'Etat, ou aux soussignés,
CARRIERE & BORDUZAT,
25 avril—d Rue St. Louis, no. 13.

## MAGASIN DE VOITURES.

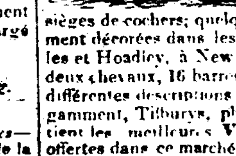

Reçu par les derniers arrivages et en magasin: 9 carosses des célèbres manufactures de Joseph Clark et fils et de G. & A K Cartter, Newark, [N. J.]; 16 barrouches à 2 chevaux avec et sans siéges de cochers; quelques unes desquels ont été élégamment décorées dans les manufactures de Brewster & Colles et Hoadley, à New Haven; 8 barrouches pour un ou deux chevaux, 16 barrouches à un cheval, 25 cabriolets de différentes descriptions dont plusieurs sont ornées très élégamment, Tilburys, phaetons &c. Cet établissement contient les meilleurs VOITURES, qui aient encore été offertes dans ce marché. Les acquéreurs sont priés de venir les examiner. M. WALTON,
25 avril 12 et 14, rue de la Douane.

PROVISIONS DE MER de toute description, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure des rues Bourbon et de la Douane, et rue du Camp, No. 59. 2 mai

VIN DE PORTO, enfutailles et en bouteilles, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure des rues Bourbon et de la Douane, et rue du Camp, No. 59. 2 mai

BRIQUES A FEU—Excellentes briques à feu, reçues par le brick Hope, et à vendre par
2 mai HARRISON, BROWN & Co.

## AVIS AUX FAMILLES.

LE soussigné ayant reçu en consignation deux barils de beau MIEL CANDI, offre de les vendre à bas prix aux familles, au No. 17, rue de la Commune.
2 mai—d R. FARR.

SEL DE LIVERPOOL fin et demi gros, en débarquement et à vendre par CARRRIERE & BORDUZAT.
2 mai rue St. Louis, No. 11

LE soussigné prévient les personnes qui ont l'habitude d'aller prendre des repas, à son restaurant, qu'à partir du premier mai prochain 1834, il cessera de faire *crédit* sous quelque prétexte que ce soit. Il prévient aussi celles qui ont l'habitude de jouer aux billards chez lui qu'il ne leur fera aucun crédit à dater de la même époque.

Il se chargera, ainsi que M. Gaspard Beune, des recouvrements des dettes qui lui sont dues. Les débiteurs qui ne paieront pas a la troisième demande seront poursuivies.
30 avril—6 A. LAFAYE.

TRAITES sur France et New-York, à vendre par V. POUTZ,
22 avril rue St. Louis, No. 82

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé Margus, arrêté sur une jument baie, se disant appartenir à M. D. Labranche, de la paroisse St. Charles.
18 av Jques. CHARBONNET, jr. shériff.

IL a été logé dans la paroisse Jefferson, les esclaves suivants: Une négrese nommée Julie, se disant appartenir à madame Ve. Dupré, du faubourg Marigny; Marguerite négresse appartenant à M. Lacaye, de la Nouvelle-Orléans.
25 av J. CHARBONNET, shériff

UN jeune homme acclimaté, désirerait s'employer dans une pharmacie ; il connait parfaitement tout ce qui concerne cette partie. S'adresser au bureau de cette feuille. 29 avril—6

LES assesseurs nommés pour l'évaluation des propriétés taxables du quatrième district, préviennent les personnes que cela conserne qu'à partir de cette date le tableau sera exposé pendant dix jours, rue St. Anne No. 51 pour être soumis à ceux qui auraient quelques observations à y faire.
L. MONTEAU.
B. PLAUCHE.
O. LEBLANC.
29 avril—10

EN débarquement des navires la Jeune France et la Joséphine, 50 caisses Haut Sauterne; 150 do. Chateau Margaux, Chateau Laffitte et St. Julien; 15 barriques Vin vieux de Médoc. De plus en magasin—300 caisses Chateau Laffitte, Léoville, St. Julien, Longueville et vins du Rhin, à vendre par
14 av CASEAUX & BIJOTAT.

## DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de Salter, Gaillard & Co., pour la charpenterie de navires, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Le capitaine R. L. Robertson est demeuré autorisé de la liquidation des affaires de la société. Tous ceux qui ont des réclamations contre eux, et tous ceux qui leur doivent sont requis de régler avec lui dans le plus bref délai.
RICH. SALTER,
PETER GAILLARD.
JOHN HUGS.
22 av—15

LE soussigné prend la liberté d'offrir ses services à Messieurs les souscripteurs de la Banque des Citoyens, pour toutes les recherches qui seront jugées nécessaires pour compléter les titres qu'ils devront fournir à cette Institution ; et à cet effet, il se transportera dans tous les greffes où les dits titres pourraient être déposés, soit en ville, soit à la campagne.

Il fera de son mieux, pour terminer de la manière la plus expéditive et la plus satisfaisante, la besogne qu'on voudra lui confier.

On pourra le trouver au bureau de M. Joseph [illegible], notaire, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.
30 av [illegible]

L. G. SASSINOT reçoit par le navire [illegible] et offre à vendre les articles suivants : [illegible] de tours; 1 boucaut de gomme arabique; [illegible] de Guyot; [illegible] racine gentiane; [illegible] fleurs de [illegible]; 50 [illegible]; amandes douces et [illegible] en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve [illegible] angélique, &c,
16 avril L. G. SASSINOT, rue St. Louis, No 10.